

PAR EMILE MARZOLF

25 février 2021, 12:30, mis à jour le 25 février 2021, 16:12

# 200 000 agents pourraient bénéficier d'un poste de travail à distance en 2021

Le gouvernement Castex s'est engagé, début février, à équiper chaque agent public de l'État dont les fonctions s'y prêtent d'un ordinateur pour télétravailler. Combien d'agents sont-ils concernés, et pour quel coût final ? Éléments de réponse.



*“Tirer les leçons de la crise, c’est aussi accélérer le déploiement des outils permettant le travail à distance. D’ici la fin de l’année, tous les agents dont le métier est télétravaillable auront un poste de travail portable”.* A l’issue du dernier comité interministériel de la transformation publique, le 5 février, le Premier ministre Jean Castex avait fixé un objectif pour le moins ambitieux pour l’équipement informatique des agents de la fonction publique d’État, hors périmètre des enseignants. Pour rappel, le gouvernement

souhaite **qu'au moins 50% des agents télétravaillent** pour limiter la circulation du Covid-19.

Difficile, pour l'heure, d'évaluer précisément l'ampleur de la tâche. Près de 570 000 agents sont potentiellement concernés, précise à *Acteurs publics* le ministère de la Transformation et de la Fonction publique. Tous ne devraient toutefois pas bénéficier de la mesure. *"Un certain nombre de ces agents occupent des fonctions qui ne sont pas télétravaillables, notamment les fonctions d'accueil ou de guichet"*, indique l'entourage de la ministre. Les ministères se sont donc chacun lancés dans la quantification de la proportion d'agents dont les fonctions sont télétravaillables. Ce travail *"nécessite une analyse fine des métiers dans chaque sphère ministérielle et des applicatifs utilisés"*, poursuit le cabinet de la ministre.

## 125 000 agents équipés en 2020

L'effort, porté à l'échelle de toute la fonction publique de l'État, n'en est pas moins considérable. Au total, 212 000 agents publics disposaient, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'un poste de travail à distance, c'est-à-dire d'un ordinateur portable équipé d'un VPN pour accéder de manière sécurisée à son environnement professionnel. Le curseur monte à 584 000 si l'on inclut les agents disposant d'un ordinateur portable mais ne pouvant accéder qu'à certains outils de travail, et pas à leurs outils métiers spécifiques notamment. Ce sont donc potentiellement 200 000 agents qui devront être équipés d'un ordinateur portable d'ici la fin de l'année.

L'équipement informatique des agents s'était d'ailleurs fortement accéléré en 2020. L'approvisionnement en matériel informatique a triplé entre 2019 et 2020 : 125 000 ordinateurs portables ont été acquis dans l'urgence de la crise sanitaire et *"dans un contexte extrêmement tendu au niveau international du marché de l'équipement informatique"*. La volonté, dans le monde entier, de s'équiper à la hâte a en effet conduit à

une pénurie des composants d'ordinateurs, pour la plupart produits en Chine, en plus des difficultés d'approvisionnement causées par la pandémie. Si chaque ministère reste responsable de l'équipement de ses agents, l'État cherche à mutualiser ses achats. La Direction interministérielle du numérique (Dinum) a notamment supervisé une commande groupée de 50 000 ordinateurs en décembre. Commande qui pourrait être renouvelée au printemps.

## Outils de travail

Le gouvernement a également assuré, lors du CITP, que ces postes de travail seront équipés des *"outils de travail à distance nécessaires"*. Des efforts seront d'abord fournis pour permettre l'accès sécurisé aux outils métiers de chaque ministère, en matière d'instruction de dossiers, de gestion comptable, etc. Une revue des besoins de sécurité informatique de chaque applicatif précisera ensuite les modalités de mise à disposition des différents outils en fonction de leur sensibilité. Il s'agit, en outre, d'étoffer l'offre interministérielle d'outils collaboratifs, **sur laquelle travaille activement la Dinum**, avec la mise à disposition en 2019 de la messagerie chiffrée Tchap, et plus récemment des outils de travail collaboratif Osrose et Plano, de la visioconférence WebConf de l'État et même d'une **solution d'audioconférence** complémentaire pour décharger WebConférence. De nouveaux outils sont attendus pour 2021, dont un logiciel de transferts de fichiers lourds, "FranceTransfert".

Le volet "outils numériques" est déjà largement couvert par le plan de relance. Une enveloppe de 82 millions d'euros sur **les 500 millions réservés à la mise à niveau numérique** des administrations est en effet destinée à financer l'amélioration de l'environnement de travail numérique des agents publics, qui se trouvera enrichi de nouveaux logiciels de travail collaboratifs. Un guichet spécifique sur les "communications unifiées" doit être ouvert pour construire *"l'écosystème de travail collaboratif numérique dont a besoin un agent pour travailler efficacement, qu'il soit*

*sédentaire, en télétravail ou en mobilité*". Des projets portés notamment par les directions ministérielles du numérique et oscillant entre 500 000 € à 8 000 000 € pourront candidater auprès du guichet. L'objectif est de financer des produits numériques répondant à un besoin utilisateur, simples d'utilisation, sécurisés, capables de passer à l'échelle, et participant *"au développement de la souveraineté numérique"*.

### **Un accord syndical en vue**

Un accord doit également être signé avec les syndicats afin de généraliser le télétravail. L'accord devra *"consolider les acquis des mois d'adaptation à la crise"*, indiquait le compte-rendu du dernier CITP, mais aussi préciser les *"actions de formation"* nécessaires et prévoir une évolution des pratiques managériales. À ce titre, la DITP dispose d'une enveloppe de 22 millions d'euros pour mener des actions d'accompagnement au changement.